



**Assemblée générale mixte
du 25 juin 2014**

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

- 1. Constitution du bureau**
- 2. Ordre du jour / Présentation des résolutions**
- 3. Performances de l'exercice 2013 et perspectives**
- 4. Gouvernance d'entreprise**
- 5. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes**
- 6. Questions-Réponses relatives à l'ordre du jour**
- 7. Vote des résolutions**





1 – Constitution du Bureau

Dr. Jean-Claude Marian - Président

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



2 – Ordre du jour / Présentation des résolutions

Yamina Emmungil


LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

Approbation de comptes et dividende

- ✦ **Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013, faisant ressortir un bénéfice de 2 952 446 € (1^{ère} résolution)**
- ✦ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013, faisant ressortir un bénéfice net de 113 770 757 € (2^{ème} résolution)**
- ✦ **Affectation du résultat de l'exercice 2013 (bénéfice de 2 952 446 €) et distribution d'un dividende de 0,70€ par action (3^{ème} résolution)**
 - Paiement du dividende à compter du 11 juillet 2014

Approbation des conventions réglementées

✦ **Approbation des conventions et engagements réglementés décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les dites conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce (4^{ème} résolution)**

- Convention d'investissement conclue avec CPPIB (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)
- Engagement de garantie conclu avec CPPIB (Administrateur intéressé : M. Alain Carrier, en tant qu'administrateur nommé sur proposition de CPPIB)
- Autorisation d'acquisition des parts sociales de la SCI 128 RUE DANTON par la Société IDS (détenue à 49,9% par ORPEA) (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)
- Avance en compte courant à la Société (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)

Conseil d'Administration

- ✦ Ratification de la cooptation de M. Alain Carrier en qualité de nouvel Administrateur **(5^{ème} résolution)**
- ✦ Renouvellement pour 4 ans du mandat d'administrateur de M. Jean-Patrick Fortlacroix **(6^{ème} résolution)**
- ✦ Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration (montant : 300 K€) **(7^{ème} résolution)**
- ✦ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'administration **(8^{ème} résolution)**
- ✦ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Yves Le Masne, Directeur général **(9^{ème} résolution)**
- ✦ Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué **(10^{ème} résolution)**

Mandats des Commissaires aux comptes

- ✦ **Constatation de l'arrivée du terme du mandat de la Société SAINT HONORE BK&A, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et renouvellement de son mandat (11^{ème} résolution)**
 - Durée du mandat : 6 exercices, AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

- ✦ **Constatation de l'arrivée du terme du mandat de M. Marc Tenailon, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, et nomination de la société SAINT HONORE SEREG en remplacement (12^{ème} résolution)**
 - Durée du mandat : 6 exercices, AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

Programme de rachat d'actions et annulation d'actions

✦ Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions (**13^{ème} résolution**)

- Prix unitaire maximal d'achat par action : 100 €
- Limite d'achat :
 - 10%
 - 5% s'il s'agit d'actions acquises par la Société en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport
- Non utilisation en cas d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 18 mois

✦ Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société (**14^{ème} résolution**)

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
- Limitée à 10 % par période de 24 mois
- Durée de l'autorisation : 18 mois

Emissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, et entrant dans le plafond global

✦ **15^{ème} résolution à 26^{ème} résolution** : renouvellement des délégations et autorisations financières au Conseil d'Administration permettant d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital et entrant dans le plafond global défini à la 26^{ème} résolution

Nature des autorisations	Montant nominal global maximum
15^{ème} résolution - Emissions, avec maintien du DPS, d'actions de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	- Montant nominal global des augmentations de capital : 30 000 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
16^{ème} résolution - Emission, avec suppression du DPS, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par offre au public	- Montant nominal global des augmentations de capital : 6 900 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
17^{ème} résolution - Emission, avec suppression du DPS, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier	- Montant nominal global des augmentations de capital : 6 900 000 € par an - Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
18^{ème} résolution - Emission de valeurs mobilières dans le cadre des 15 ^{ème} et 16 ^{ème} résolutions, avec suppression du DPS, en fixant le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale	Dans la limite de 10 % du capital par an
19^{ème} résolution - Augmentation du capital social, dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières diverses, avec suppression du DPS)	Dans la limite de 10 % du capital Montant nominal maximal des titres de créances : 500 000 000 €
20^{ème} résolution - Emission de titres financiers et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du DPS	Dans la limite de 10 % du capital
21^{ème} résolution - Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression du DPS des actionnaires (clause de surallocation)	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale Montant s'imputant sur chacune des émissions décidées en application des 15 ^{ème} à 18 ^{ème} résolutions
22^{ème} résolution - Emission, avec suppression du DPS, des actions ordinaires en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société.	Montant nominal total des augmentations de capital : 6 900 000 €
23^{ème} résolution - Emission de titres de capital réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du DPS des actionnaires.	Montant nominal maximum : 400 000 €
24^{ème} résolution - Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS	Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 0,5 % du capital social de la Société au jour de la décision du Conseil
25^{ème} résolution - Octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux et salariés, avec suppression du DPS en cas de souscription	Nombre total d'actions pouvant être acquises : 300 000 actions
26^{ème} résolution - Plafond Global des augmentations de capital réalisées en vertu des résolutions 15 à 25	- Montant nominal maximum : 30 000 000 € - Montant nominal maximal des titres de créances : 650 000 000 €

Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

✦ Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (27^{ème} résolution)

- Plafond du montant nominal maximum : 30 M€ (plafond autonome)
- L'augmentation de capital s'opère :
 - Soit par élévation du montant nominal des actions existantes
 - Soit par création d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions amenées détenues par chaque actionnaire
- Durée de l'autorisation : 26 mois

Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à augmentation de capital

✦ **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société (28^{ème} résolution)**

- Plafond maximal : 500 M€
- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances telles que, par exemple des obligations à bons de souscription d'obligations ou des obligations convertibles ou remboursables en un autre titre de nature obligataire

Modifications statutaires

- ✦ **Modification des statuts par l'introduction d'un nouvel article 15-1 relatif à la désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'administration (29^{ème} résolution)**

- ✦ **Modification de l'article 16 des statuts de la Société, relative à la détention d'action de la Société par les administrateur (30^{ème} résolution)**
 - *« A l'exception des administrateurs salariés actionnaires et des administrateurs représentant les salariés, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.
Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois ».*

Pouvoirs

✦ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



3 – Performances de l'exercice 2013

M. Yves Le Masne – Directeur général



Métier : prise en charge globale de la Dépendance

- ✦ EHPAD
- ✦ Cliniques SSR
- ✦ Cliniques Psychiatriques



Un réseau européen de 521 établissements

- ✦ 51 259 lits
- ✦ 38% des lits hors de France
- ✦ Réservoir de croissance de 8 629 lits (53% à l'international)



Un acteur engagé des économies locales

- ✦ 1 300 emplois créés chaque année
- ✦ Participation à la politique d'aménagement du territoire
- ✦ Partenariats avec les écoles et les associations locales





DÉVELOPPEMENTS 2013

- ✦ **Ouverture de 1 800 lits** en 2013
- ✦ **Croissance du réseau de 2 629 lits** (hors Senevita acquis T1 2014)
- ✦ Plusieurs autorisations obtenues (ex. Paris 15^{ème}) et des extensions



NOUVEL EXERCICE DE CROISSANCE RENTABLE

- ✦ Croissance solide du CA : +12,5%
- ✦ Progression de la rentabilité : **marge d'EBITDAR +100 pb**



RENFORCEMENT DE LA FLEXIBILITE

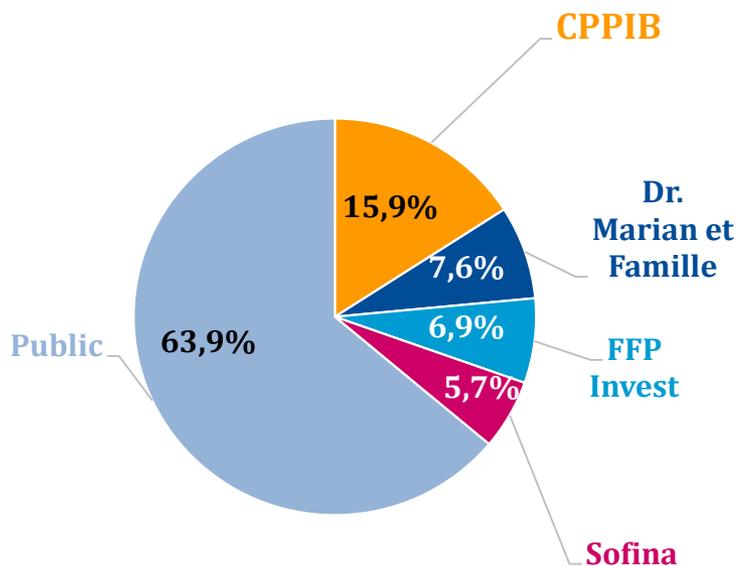
- ✦ Emissions obligataires et ORNANE
- ✦ Succès de l'augmentation de capital de 100 M€
- ✦ **Baisse de l'endettement net** de 69 M€ par rapport au 31.12.12



ENTREE AU CAPITAL DE CPPIB

- ✦ **Actionnaire stratégique de long terme, partenaire d'ORPEA**
- ✦ Une nouvelle étape de développement
- ✦ Renforcement de la visibilité et de la capacité de développement

Actionnariat % du capital



Un Conseil d'administration diversifié aux compétences complémentaires

Composition du Conseil d'administration :

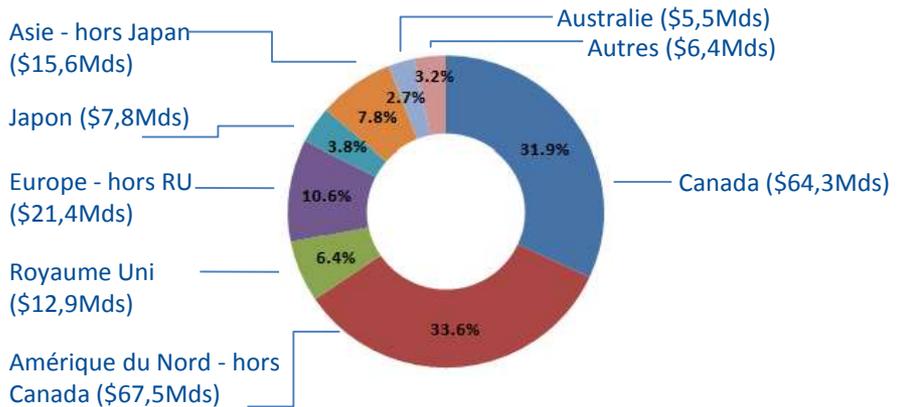
- Dr. Jean-Claude Marian – Président
- Yves Le Masne – Directeur Général
- Brigitte Michel
- Alexandre Malbasa
- Jean Patrick Fortlacroix
- FFP Invest (Thierry Mabillet de Poncheville)
- Sofina (Sophie Malarne Lecloux)
- CPPIB (Alain Carrier)

Des administrateurs qui apportent des expertises spécifiques et des contacts nouveaux pour le développement du Groupe

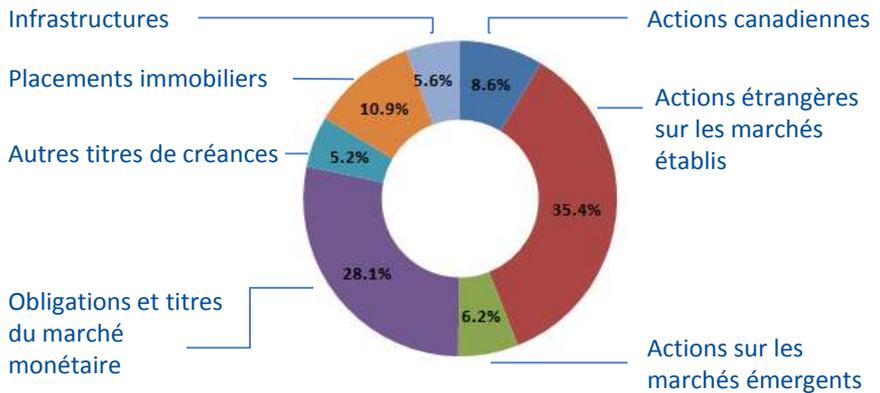
- ✦ CPPIB gère **C\$201,5 milliards*** d'actifs nets sous gestion pour le compte de Canada Pension Plan, **un des 10 plus grand fonds de retraite** au monde
- ✦ CPPIB est un **actionnaire long-terme** combinant une visibilité importante sur ses actifs et une solide expertise d'investissement. CPPIB est présent à Toronto, Londres, Hong Kong, New York et São Paulo.
- ✦ CPPIB prend des **participations stratégiques de long-terme** dans des sociétés cotées disposant d'une position de leader sur leur marché
- ✦ CPPIB contribue à leurs succès futurs grâce à un **partenariat permanent et créateur de valeur**
- ✦ CPPIB dispose d'une **expertise immobilière** grâce à un portefeuille d'actifs immobiliers de C\$23,0 milliards*
- ✦ CPPIB partage la **même vision qu'ORPEA** en terme de stratégie et de création de valeur

* Source: CPPIB, au 31 décembre 2013

Répartition* par région :

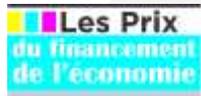


Répartition* par actif :



Objectif : Récompenser les ETI ayant réalisé des opérations financières majeures

- ✦ **4 critères de sélection** : l'innovation, la technicité, la qualité de la communication autour de l'opération et la création de valeur
- ✦ **4 catégories** : opération sur fonds propres, financement par dette, LBO et fusion-acquisition
- ✦ Nominés dans la catégorie opération sur fonds propres : **Criteo, Numéricable et ORPEA**

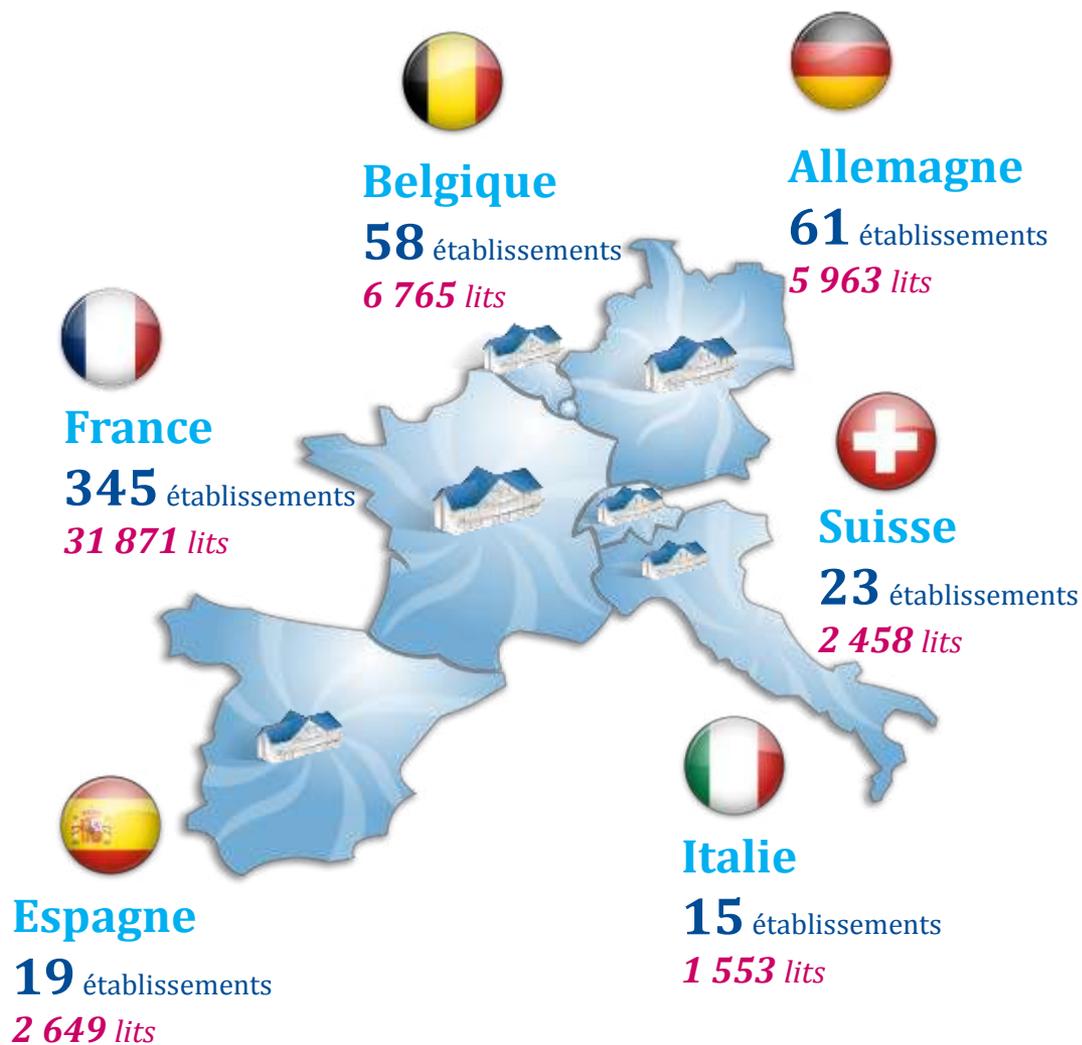


*Prix remis par Bernard Cazeneuve,
ministre délégué auprès du ministère de
l'Economie et des Finances, chargé du Budget*



ORPEA, lauréat pour son opération simultanée d'entrée de CPPIB et augmentation de capital par placement privé

Un réseau européen de 51 259 lits sur 521 établissements

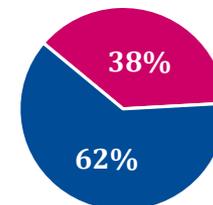


**Forte croissance du réseau :
+ 10 885 lits en 14 mois**

- ✦ Développements sélectif : 2 629 lits
- ✦ Senevita en Suisse : 2 293 lits
- ✦ Silver Care en Allemagne : 5 963 lits

**Progression de la part de
l'international**

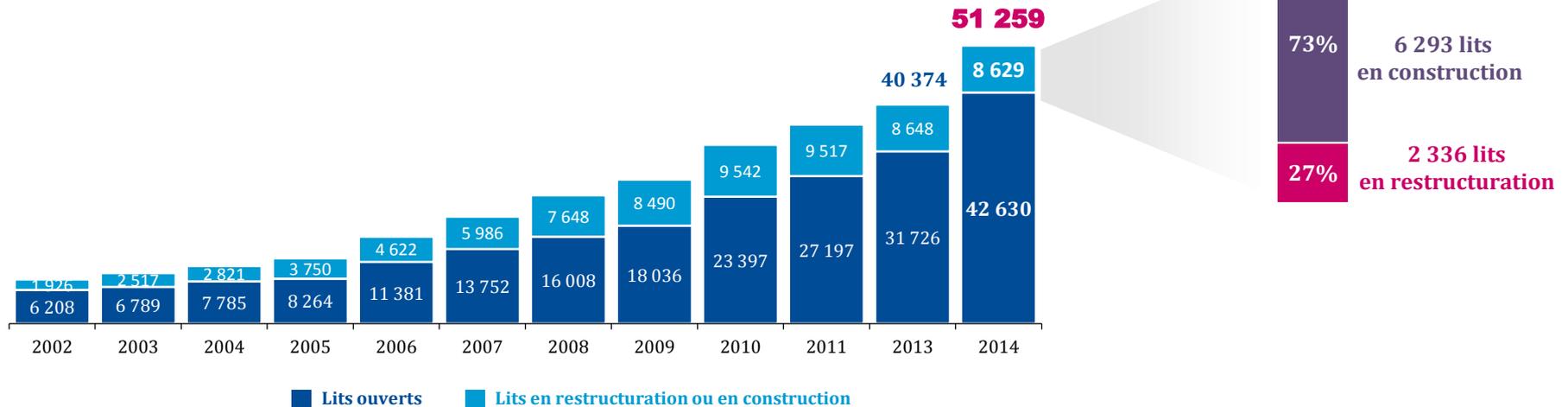
International
19 388 lits



France
31 871 lits

Un réservoir européen de croissance de 8 629 lits

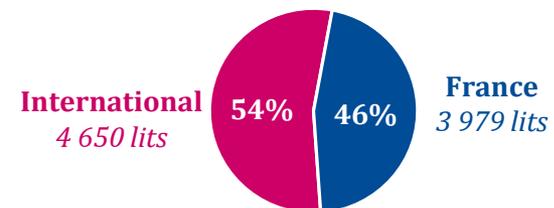
Développement historique du réseau Croissance = ~ 3 900 lits / an = +18% / an



Montée en puissance des établissements matures



Equilibre du réservoir de croissance France / International



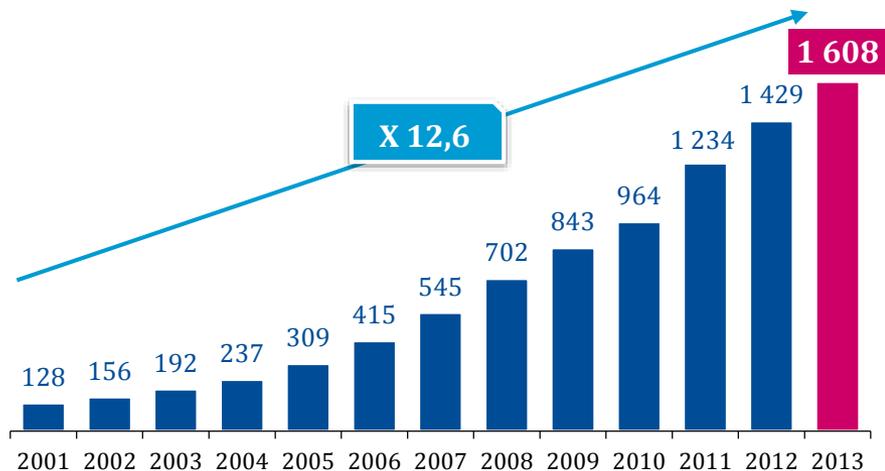
Solide croissance du chiffre d'affaires 2013 : +12,5%

En M€	2013	2012	Var.
France	1342,3	1227,4	+9,4%
	83%	86%	
International	265,7	201,8	+31,6%
	17%	14%	
Belgique	158,1	105,6	
Espagne	49,6	48,7	
Italie	38,5	32,2	
Suisse	19,5	15,4	
Total	1607,9	1429,3	+12,5%

Croissance organique solide en 2013

+7,1% (Env. 100 M€)

🌸 Croissance du chiffre d'affaires annuel :



Taux de croissance moyen annualisé sur 2001 - 2013 :

+23,8%

Forte progression des indicateurs de profitabilité

En M€	2013	2012	Var.
Chiffre d'affaires	1607,9	1429,3	+12,5%
Charges de personnel	-798,5	-716,2	+11,5%
Achats	-296,0	-275,7	+7,4%
Impôts et taxes	-77,7	-67,3	+15,5%
Autres Charges et Produits	-2,6	-0,1	NA
EBITDAR (EBE courant avant Loyers)	433,2	370,1	+17,1%
% du chiffre d'affaires	26,9%	25,9%	
Loyers	-135,2	-112,2	+20,5%
EBITDA courant (EBE courant)	298,0	257,9	+15,6%
% du chiffre d'affaires	18,5%	18,0%	
Amortissements et provisions	-70,7	-63,5	+11,5%
EBIT courant (Rés. Opér. Courant)	227,3	194,4	+16,9%
% du chiffre d'affaires	14,1%	13,6%	
Éléments non courants	41,1	26,9	NA
EBIT (Résultat Opérationnel)	268,4	221,3	+21,3%
Résultat Financier net *	-90,6	-72,8	(+24,5%)
Résultat avant impôt *	177,8	148,5	+19,7%
Résultat Net (part du groupe) *	116,9	97,0	+20,5%
BPA (en €)	2,15	1,83	+17,5%

* Ces données sont retraitées de l'incidence de la variation de juste valeur du droit d'attribution d'actions de l'ORNANE.

Indicateurs	31 déc. 2013	30 juin 2013	31 déc. 2012
Dette financière Nette* (M€)	1 742	1 864	1 811
Levier financier retraité ¹	1,4	1,7	1,7
Gearing retraité ²	1,1	1,3	1,2

* Hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente

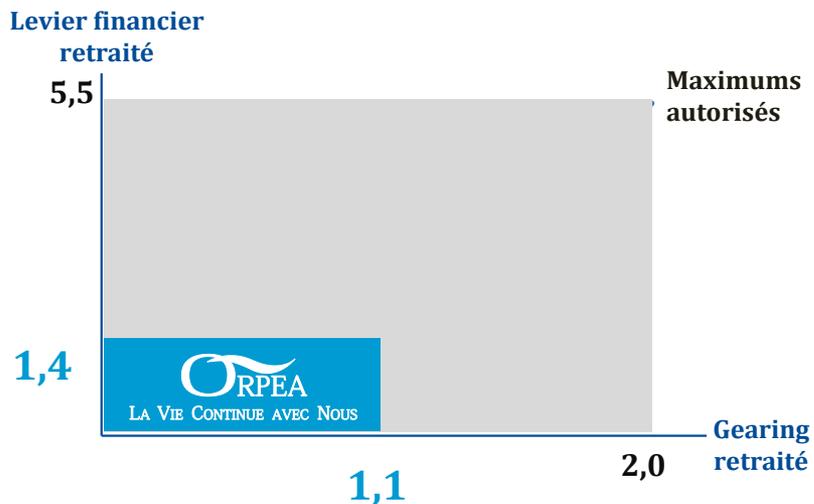
¹ $\frac{\text{Dette Financ. Nette} - \text{Dette Immob.}}{\text{Ebitda} - (6\% \text{ Dette Immob})}$

² $\frac{\text{Dette Financ. Nette}}{\text{Capitaux propres} + \text{quasi fonds Propres}}$

Après conversion OCEANE 2016
Prix d'exercice avec parité ajusté
= 39,95 €

Dette financière Nette* **1 542**

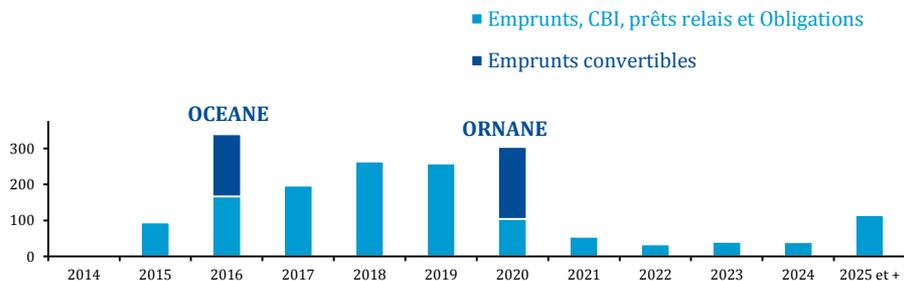
Forte flexibilité par rapport aux covenants bancaires avant conversion OCEANE



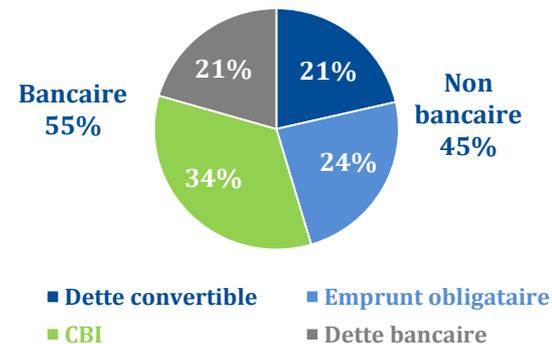
En 2 ans, renforcement significatif de la flexibilité financière

	2011	2013	Var.
Diversification % de la dette nette non bancaire	11%	45%	↗
Allongement de la maturité Maturité moyenne de la dette nette	4,3 ans	5,8 ans	↗
Accroissement de la flexibilité Levier financier retraité	2,2	1,4	↘
Baisse du coût de la dette Coût moyen	4,5%	4,3%	↘
Renforcement de la trésorerie	309 M€	468 M€	↗

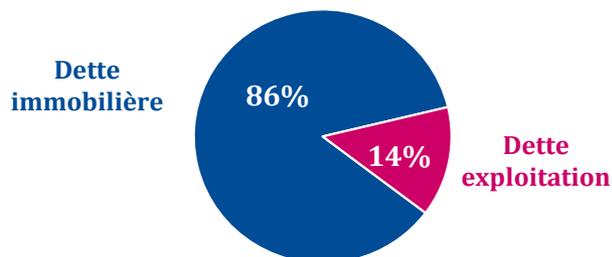
Echéancier de la dette nette*



Diversification de la dette nette*



Décomposition de la dette nette*



Coût de l'endettement financier (après couverture)

* Environ 95% de la dette couverte à taux fixe de 2013 à 2018



* Hors dette associée à des actifs détenus en vue de la vente pour 210 M€ au 31.12.13

✧ Poursuite de la stratégie immobilière mixant propriété et location :

- Cession de 230 M€ à des conditions de loyer et d'indexation favorables
- Acquisition d'immeubles dans des localisations stratégiques

✧ Stabilité des valeurs d'expertise du patrimoine historique

SYNTHÈSE DU PATRIMOINE PROPRIÉTAIRE		
	31-déc.-13	31-déc.-12
Nombre total d'immeubles	268	248
Dont détenus en pleine propriété	140	142
Surface construite (en m²)	874 000	825 000
Valeur totale* (M€)	2 562	2 452

* Hors incidence des actifs en cours de cession pour 210 M€ au 31.12.13

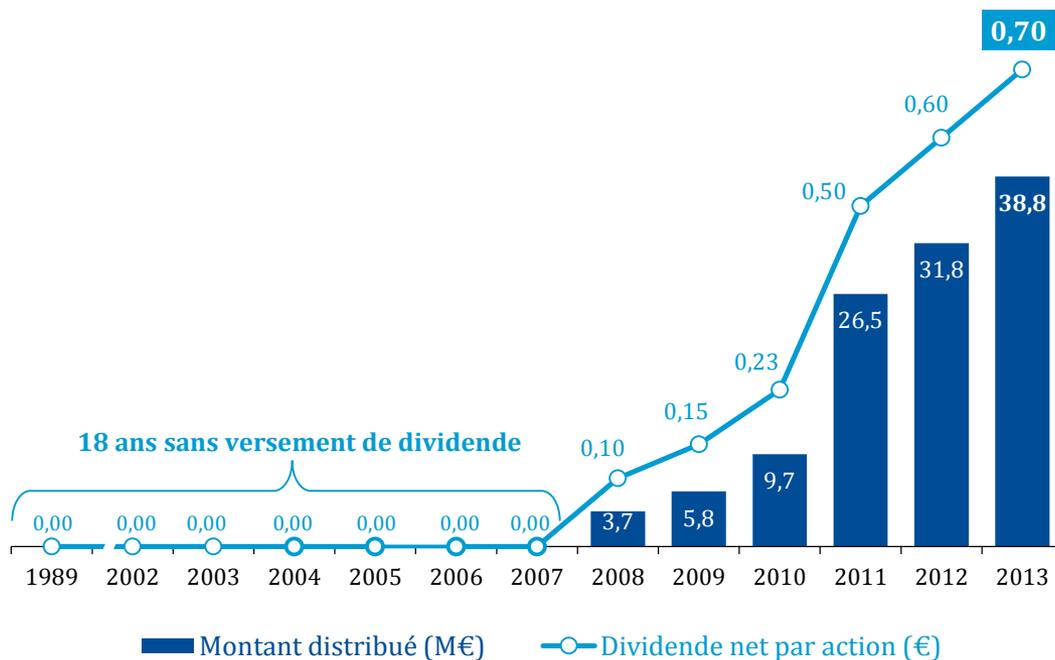


Une valeur patrimoniale

Un actif liquide renforçant la sécurité financière du groupe

La sécurisation de la rentabilité à long terme

✦ Dividende proposé à l'Assemblée générale des comptes 2013 : 0,70 € / action



Croissance du dividende
par action
+ 17%

Rendement de l'action* :
1,5%

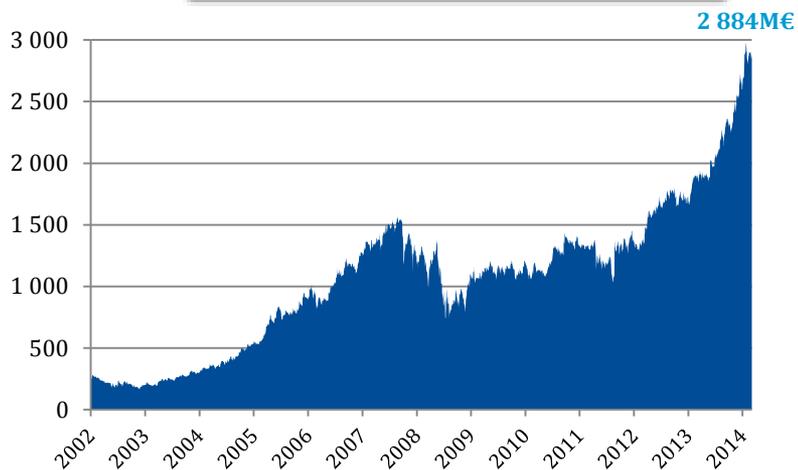
* Sur la base du cours de clôture du 25 mars 2014

Taux de distribution du
résultat net :
33%

Performance ORPEA et ORPEA vs CAC 40 au 18 juin 2014

Période	ORPEA Perf	Perf ORPEA / CAC
Introduction en Bourse	+770%	+771%
10 ans	+460%	+438%
5 ans	+81%	+39%
3 ans	+68%	+50%
2 ans	+102%	+54%
1 an	+45%	+28%
6 mois	+29%	+19%
3 mois	+13%	+7%

Capitalisation boursière en M€



Cours de bourse en € par action



✧ Ouvertures 2013 : 1 700 lits



✧ Ouvertures 2014 : 2 100 lits



✧ De nombreux autres projets de développement



Ouverture 2013

Nantes (44), EHPAD – 104 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Nantes (44), EHPAD – 104 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Meyzieu (69), Clinique SSR – 104 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013 Meyzieu (69), Clinique SSR – 104 lits



Ouverture 2013

Nyon (Suisse), Clinique SSR – 90 lits

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Nyon (Suisse), Clinique SSR – 90 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Nyon (Suisse), Clinique SSR – 90 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Nivelles (Belgique), Maison de Repos – 85 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Nivelles (Belgique), Maison de Repos – 85 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2013

Chamalières (63), Clinique SSR – 102 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2014

Turin Richelmy (Italie) – 180 lits



ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2014

Turin Richelmy (Italie) – 180 lits



ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2014 Turin Richelmy (Italie) – 180 lits



Ouverture 2014

La Garenne Colombes (92), EHPAD- 113 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2014
Biganos (33), EHPAD – 88 lits



Ouverture 2014
Joinville (94), EHPAD – 89 lits



Ouverture 2014

Paris Mozart (75), EHPAD – 92 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Ouverture 2014

Paris Batignolles (75), EHPAD – 125 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Développements en cours
Saint Raphaël (83), Clinique SSR – 84 lits



Développements en cours
Montmorency (95), EHPAD – 89 lits



Développements en cours

De Haan (Belgique), Maison de Repos – 186 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Développements en cours

Knokke-Le-Zout (Belgique), Maison de Repos – 80 lits

ORPEA
LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Événements post clôture

Projet de maison de retraite à Nankin

- ❖ Développement d'une maison de retraite médicalisée de 180 lits à Nanjing
- ❖ **Nanjing** : ancienne capitale impériale de la Chine, 8,2 millions d'habitants (160 000 personnes de + 80 ans et 800 000 à horizon 2050)
- ❖ **Implantation dans un quartier résidentiel**, neuf, arboré sur le site du nouveau projet de l'hôpital de Gulou (10 000 lits)
- ❖ **Protocole signé** avec l'hôpital et la société d'aménagement publique de la ville de Nanjing



Événements post clôture

Acquisition de Senevita en Suisse

Acteur de référence
des maisons de retraite

- ✦ **Prise en charge globale du Grand Age** : des sites juxtaposant une résidence services avec une multitude de services et d'équipements adaptés au Grand-âge et une résidence médicalisée
- ✦ Etablissements localisés en Suisse alémanique
- ✦ **Un historique de croissance par obtentions autorisations** : un réseau récent et de grande qualité

21 établissements
2 293 lits

- ✦ Lits ouverts : 1 182 lits
- ✦ Lits en construction : 1 111 lits (Ouvertures sur 2014 - 2016)
- ✦ Chiffre d'affaires 2013 : 68 M€
- ✦ Chiffre d'affaires 2016 sécurisé : 132 M€



Des atouts forts
pour le
développement

- ✦ **Une excellente réputation** liée au savoir-faire des équipes aussi bien auprès des Autorités de Tutelle que des familles
- ✦ **Un réseau puissant** pour saisir des opportunités de création auprès des Autorités et des acteurs immobiliers suisses



Une stratégie de développement offensive axée sur la création de valeur

Événements post clôture

Acquisition de Senevita en Suisse



Événements post clôture

Acquisition de Silver Care en Allemagne





1

RELÈVEMENT DE L'OBJECTIF
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

1 930M€

+20% (+322 M€)



2

POURSUITE DES
DÉVELOPPEMENTS
DANS LES **PAYS HISTORIQUES**



3

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS
(CRÉATIONS ET ACQUISITIONS)
EN EUROPE ET HORS D'EUROPE

**Nouvelle phase de croissance rentable
et créatrice de valeur**



4 – Gouvernance

Dr. Jean-Claude Marian - Président

ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



Un Conseil actif et assidu

9 réunions en 2013

90% de taux de présence

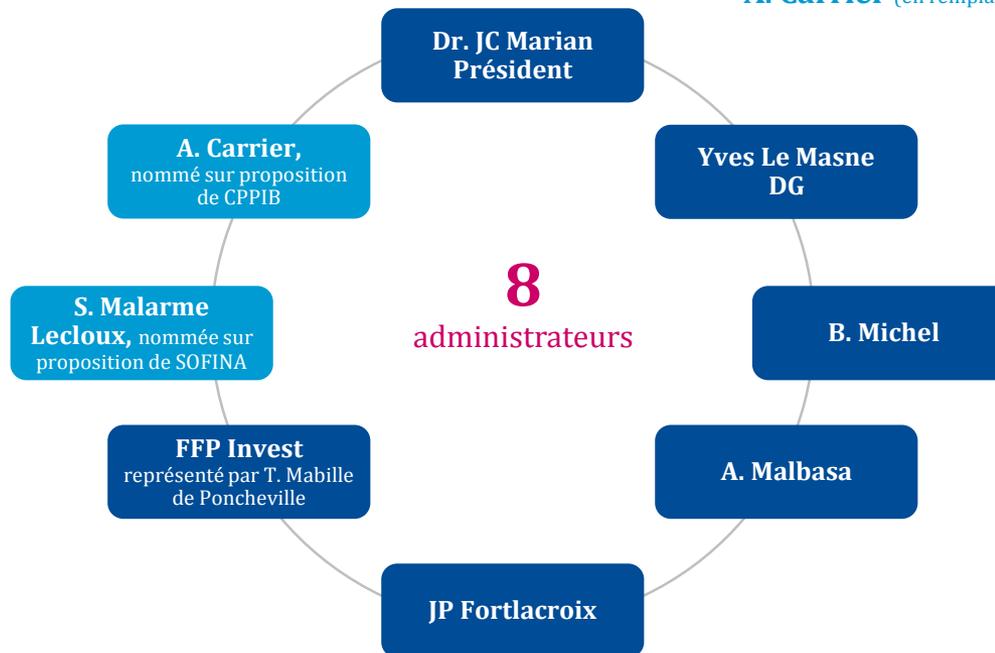


Un Conseil renforcé fin 2013

2 nouveaux administrateurs :

S. Malarme Lecloux

A. Carrier (en remplacement de Neo Gema, démissionnaire)



50% d'administrateurs indépendants¹

25% De femmes

¹ Considéré comme indépendant au regard des critères annoncés par le code AFEP MEDEF

1

Comité d'Audit

- ✧ **Mission :**
 - Suivre le processus d'élaboration de l'information financière, examiner les comptes consolidés et sociaux, renforcer l'efficacité des procédures de contrôle interne et gestion des risques pour anticiper et évaluer les risques à tous les niveaux
- ✧ **4 membres dont 3 indépendants**
 - JP. Fortlacroix – Président
 - T. de Poncheville
 - A. Malbasa
 - A. Carrier
- ✧ **3 réunions en 2013**
 - Revue des comptes
 - Revue spécifique de l'efficacité du contrôle interne (notamment facturation et systèmes d'informations)
 - Présence des Commissaires aux Comptes

90%

Taux de participation

2

Comité des Nominations et des Rémunérations

- ✧ **Mission :**
 - Proposer une politique de rémunération équilibrée et incitative, discuter du choix et des critères d'indépendance des administrateurs selon les critères AFEP MEDEF, pour un Conseil diversifié et expérimenté
- ✧ **4 membres dont 3 indépendants**
 - T. de Poncheville – Président
 - B. Michel
 - A. Carrier
 - S. Malarne Lecloux
- ✧ **3 réunions en 2013**
 - Proposition d'amélioration de la gouvernance
 - Proposition sur la rémunération des mandataires sociaux
 - Examen de l'indépendance des administrateurs

100%

Taux de participation

✦ **Renouvellement du mandat d'administrateur pour 4 ans de**

M. Jean-Patrick Fortlacroix

- Administrateur d'ORPEA depuis juin 2011 – Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit
- Expert comptable et Commissaire aux Comptes
- Expertise en matière immobilière, fiscale et de consolidation

✦ **Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur**

M. Alain Carrier

- Administrateur nommé sur proposition de CPPIB, en décembre 2013, en remplacement de NEO GEMA, démissionnaire
- Administrateur indépendant et membre des Comités d'Audit et des Nominations et Rémunération
- Directeur des activités de CPPIB en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique
- 17 années d'expérience dans les services financiers : administrateur délégué de la division banque d'investissement de Goldman Sachs & Co, associé du cabinet d'avocats Sullivan & Cromwell,

Vote consultatif sur les éléments de rémunération dus ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux

Au titre de l'exercice clos
2013



	Montants dus	Commentaire
Rémunération annuelle fixe brute	450 500 €	✦ Rémunération identique depuis 2009
Jeton de présence	25 000 €	
Aucun avantage en nature	Néant	
Aucune rémunération annuelle variable	Néant	
Aucune rémunération en actions	Néant	
Aucun droit à une retraite supplémentaire	Néant	
Aucune indemnité de cessation de fonction	Néant	

Politique et éléments de rémunération 2013 du Directeur Général

	Montants dus	Commentaire
Rémunération annuelle fixe brute	720 000 €	✦ Stable par rapport à 2012 et 2011 (salaire + mandat)
Rémunération annuelle variable	275 000 €	✦ 38% de la rémunération annuelle fixe ✦ Critères d'évaluation : – 75% sur la base d'objectifs quantitatifs (CA, rentabilité, endettement) – 25% sur la base d'objectifs qualitatifs liés à la communication
Jeton de présence	25 000 €	
Avantage en nature	3 551 €	✦ Voiture de fonction
Assurance chômage	1 695 €	
Rémunération en actions (stock options, actions gratuites)	0 €	
Retraite supplémentaire	Aucune	
Indemnité en cas de cessation de mandat		✦ En cas de départ contraint et de changement de contrôle ou de stratégie ✦ Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme code AFEP MEDEF) ✦ Soumise à des critères de performance

Politique et éléments de rémunération 2013 du Directeur Général Délégué

	Montants dus	Commentaire
Rémunération annuelle fixe brute	529 000 €	✦ +11% par rapport à 2012
Rémunération annuelle variable	200 000 €	✦ 38% de la rémunération annuelle fixe ✦ Critères d'évaluation : – 75% sur la base d'objectifs quantitatifs (CA, rentabilité) – 25% sur la base d'objectifs qualitatifs liés au management des équipes
Avantage en nature	4 450 €	✦ Voiture de fonction
Assurance chômage	0 €	✦ Applicable en 2014
Rémunération en actions (stock options, actions gratuites)	0 €	
Retraite supplémentaire	Aucune	
Aucun jeton de présence		
Indemnité en cas de cessation de mandat		✦ En cas de départ contraint et de changement de contrôle ou de stratégie ✦ Montant limité à 24 mois de la rémunération fixe et variable (conforme code AFEP MEDEF) ✦ Soumise à des critères de performance



5 – Rapports des Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés - Saint Honoré BK&A


LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

Nous avons émis des rapports pour les besoins de cette AGM qui couvrent les diligences suivantes :

 **Au titre de l'Assemblée générale ordinaire**

- Rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés
- Rapport sur le Rapport du Président du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

 **Au titre de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Rapport sur les opérations sur capital et l'émission de valeurs mobilières

**Deloitte &
Associés**

**Saint Honoré
BK&A**

✦ Rapport sur les comptes annuels de la société ORPEA (1^{ère} résolution)

- Page 318 et 319 du Document de référence 2013
- *« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »*

✦ Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)

- Page 292 et 293 du Document de référence 2013
- *« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »*

✚ Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise

- Page 76 et 77 du Document de référence 2013

✚ Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- *« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. »*

✚ Autres informations

- *« Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. »*

Rapport des Commissaires aux Comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

- Pages 229 à 232 du Document de référence 2013

Responsabilité des Commissaires aux comptes

- Attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce
- Exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu

Attestation de présence des informations RSE

- *« Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations requises »*

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

- *« Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincères, conformément au Référentiel. »*

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés : pages 78 à 86 du Document de référence 2013 (4^{ème} résolution)

✦ Convention nouvelle autorisée au cours de l'exercice 2013

- Convention d'investissement conclue avec CPPIB (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)
- Engagement de garantie conclu avec CPPIB (Administrateur intéressé : M. Alain Carrier, en tant qu'administrateur nommé sur proposition de CPPIB)
- Autorisation d'acquisition des parts sociales de la SCI 128 RUE DANTON par la Société IDS (détenue à 49,9% par ORPEA) (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)
- Avance en compte courant à la Société (Administrateur intéressé : M. Jean-Claude Marian)



Ces engagements et conventions sont décrites de manière plus détaillée dans notre Rapport

✦ Rapport sur les opérations sur le capital prévues dans les résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2014

- Pages 373 à 378 du Document de référence 2013

1. Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues (14^{ème} résolution)

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
 - Limitée à 10 %
 - Durée : 24 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée. »

2. Emissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) par offre au public ou placement privé (15^{ème} à 22^{ème} résolution)

- Délégation au Conseil d'administration avec faculté de sub déléguer, pour une période de 26 mois
 - Plafond nominal pour les augmentations de capital :
 - 30 M€ pour les augmentations de capital avec maintien du DPS / 650 M€ pour les titres de créance
 - 6,9 M€ pour les augmentations de capital avec suppression du DPS / 500 M€ pour les titres de créance
- ➔ « Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 22^{ème} résolutions. »

3. Emissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, emportant renonciation des actionnaires à leur DPS, réservées aux salariés et mandataires sociaux, adhérents à un PEE (23^{ème} résolution)

- Plafond du montant nominal maximal : 400 000 € (Ce plafond s'imputera sur le plafond global fixé par la 26^{ème} résolution)
 - Prix de souscription : conditions prévues par les dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail
 - Durée : 26 mois
- ➔ « Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital données dans le rapport du Conseil d'administration. »

4. Autorisation d'attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux (24^{ème} résolution)

- Plafond : 0,5% du capital (Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution)
- Durée : 26 mois
- ➔ « Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions. »

5. Ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux (25^{ème} résolution)

- Plafond : 300 000 actions (Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution)
- Durée : 26 mois
- « Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées. »

6. Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à augmentation de capital de la Société (28^{ème} résolution)

- Plafond : 500 M€
- Durée : 26 mois
- ➔ « Les conditions définitives dans lesquelles cette émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. »



6 – Questions et Réponses relatives à l'ordre du jour

Dr. Jean-Claude Marian et Yves Le Masne


LA VIE CONTINUE AVEC NOUS



7 – Vote des résolutions

Yamina Emmungil

1^{ère} Résolution

- ✦ **Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013, faisant ressortir un bénéfice de 2 952 446 €**

2^{ème} Résolution

- ✦ **Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013, faisant ressortir un bénéfice net de 113 770 757 €**

3^{ème} Résolution

Affectation du résultat (bénéfice de 2 952 446 €) et distribution de dividende :

- Réserve légale : 147 623 €
- Solde de 2 804 823 € + Report à nouveau antérieur de 249 273 € + Primes d'émission, fusion, d'apport de 39 000 000 € = 42 054 096 €, affectés comme suit :
 - **Dividende de 0,70 € / action**, soit 38 833 893,70 €, pour les 55 476 991 actions composant le capital social au 1^{er} janvier 2014
 - Solde de 3 220 202,30 € au report à nouveau
- Paiement du dividende à compter du 11 juillet 2014
- Rappel de l'historique des dividendes

Exercice social	2010	2011	2012
Dividende net par action	0,23 €	0,50 €	0,60 €

4^{ème} Résolution

- ✦ **Approbation des conventions et engagements réglementés décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les dites conventions et engagements visés à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce**

5^{ème} Résolution

Ratification de la cooptation de M. Alain Carrier en qualité de nouvel Administrateur

- Nommé en remplacement de la société NEO GEMA, démissionnaire
- Durée du mandat : AG appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014

6^{ème} Résolution

Renouvellement pour 4 ans du mandat d'administrateur de M. Jean-Patrick Fortlacroix

- Durée du mandat : 4 ans, soit jusqu'à l'AG appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016

7^{ème} Résolution

Fixation du montant des jetons de présence

- Montant annuel : 300 000 €

8^{ème} Résolution

- ✦ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Marian, Président du Conseil d'administration**

9^{ème} Résolution

- ✦ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Yves Le Masne, Directeur général**

10^{ème} Résolution

- ✦ **Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Claude Brdenk, Directeur général délégué**

11^{ème} Résolution

- ✚ **Constatation de l'arrivée du terme du mandat de la Société SAINT HONORE BK&A, Co-Commissaire aux Comptes titulaire et renouvellement de son mandat**
 - Durée du mandat : 6 exercices, AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

12^{ème} Résolution

- ✦ **Constatation de l'arrivée du terme du mandat de M. Marc Tenaillon, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, et nomination de la société SAINT HONORE SEREG en remplacement**
 - Durée du mandat : 6 exercices, AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

13^{ème} Résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions

- Prix unitaire maximal d'achat par action : 100 €
- Limite d'achat :
 - 10%
 - 5% s'il s'agit d'actions acquises par la Société en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.
- Objectifs conformes à la loi, dont notamment :
 - Animer le marché ou la liquidité de l'action
 - Utiliser tout ou partie pour les attribuer aux salariés et/ou mandataires sociaux
 - Remettre ces actions lors de l'exercice de droit à l'attribution d'actions de la Société
 - Annuler les actions par réduction de capital (sous réserve approbation 14^{ème} résolution de l'AGE)
- Non utilisation en cas d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 18 mois

14^{ème} Résolution

Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société

- Par annulation d'actions acquises précédemment (rachat d'actions)
- Limitée à 10 % par période de 24 mois
- Durée de l'autorisation : 18 mois

15^{ème} Résolution

 **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou d'une de ses filiales**

- Plafonds :
 - Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital social : 30 M€
 - Plafond du montant nominal maximal des titres de créances : 500 M€
 - Étant précisé que ces plafonds s'imputent sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

16^{ème} Résolution

✿ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, par offre au public**

- Plafonds :
 - Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital social : 6,9 M€
 - Plafond du montant nominal maximal des titres de créances : 500 M€
 - Étant précisé que ces plafonds s'imputent sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

17^{ème} Résolution

✂ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, par placements privés visés au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier**

- Plafonds :
 - Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital social : 6,9 M€
 - Plafond du montant nominal maximal des titres de créances : 500 M€
 - Étant précisé que ces plafonds s'imputent sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

18^{ème} Résolution

✚ **Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offre au public ou par placement privé, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminée par l'AG, dans la limite de 10% du capital par an**

- Plafond : 10% du capital social sur 12 mois (Plafond qui s'impute sur le plafond prévu selon le cas, dans la 16^{ème} ou 17^{ème} résolution)
- Prix d'émission : soit la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société le jour précédant la fixation du prix de l'émission, soit la moyenne pondérée des cours de l'action choisis parmi tout ou partie des soixante dernières séances de bourse sur le marché NYSE-Euronext à Paris précédant la fixation du prix de l'émission, dans les deux cas, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.
- Durée de l'autorisation : 26 mois

19^{ème} Résolution

✚ **Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société, constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières diverses, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

- Objectif : financer l'acquisition d'une autre société (hors offre publique d'échange)
- Plafond du montant nominal maximal des titres de créances : 500 M€
- Plafond : 10% du capital social à la date d'utilisation de la délégation
- Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

20^{ème} Résolution

✚ **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

- Objectif : rémunérer par des titres ORPEA l'acquisition d'une autre Société cotée par une offre publique d'échange
- Plafond du montant nominal maximal des augmentations : 10% du capital social
- Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

21^{ème} Résolution

✦ Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

- Option de surallocation conforme aux pratiques du Marché (« Green-Shoe ») : satisfaire un nombre plus important de demandes lorsque l'augmentation de capital est sursouscrite
- Délai : 30 jours suivant la clôture de la souscription initiale
- Limite : 15% de l'émission initiale, dans la limite du plafond applicable pour le type d'opération concernée
- Prix de souscription : identique à celui de l'émission initiale
- Durée de l'autorisation : 26 mois

22^{ème} Résolution

✂ **Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société**

- Plafonds :
 - Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital social : 6,9 M€
 - Étant précisé que ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

23^{ème} Résolution

✳ **Autorisation au Conseil en vue d'augmenter le capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises en raison de la souscription des actions par les salariés et mandataires sociaux du groupe**

- Plafond du montant nominal maximal : 400 000 €
- Ce plafond s'impute sur le plafond global fixé par la 26^{ème} résolution
- Prix de souscription : conditions prévues par les dispositions des articles L. 3332-19 et suivants du Code du travail
- Durée de l'autorisation : 26 mois

24^{ème} Résolution

 **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des mandataires sociaux ou des salariés ou des Sociétés liées**

- Plafond : 0,50% du capital
- Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Période minimum d'acquisition et de conservation : 2 ans +2 ans
- Durée de l'autorisation : 26 mois

25^{ème} Résolution

✳ **Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de levée d'options de souscription**

- Plafond : 300 000 actions
- Ce plafond s'impute sur le plafond global prévu à la 26^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 26 mois

26^{ème} Résolution

Plafond global des augmentations de capital (plafond s'appliquant aux résolutions 15 à 25)

- Plafond du montant nominal maximum des augmentations de capital social : 30 M€
- Plafond du montant nominal maximal des titres de créance : 650 M€

27^{ème} Résolution

✚ **Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres**

- Plafond montant nominal maximum : 30 M€
- L'augmentation de capital s'opère :
 - Soit par élévation du montant nominal des actions existantes
 - Soit par création d'actions nouvelles au prorata du nombre d'actions amenées détenues par chaque actionnaire
- Durée de l'autorisation : 26 mois

28^{ème} Résolution

✳ **Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société**

- Plafond nominal : 500 M€
- Durée de l'autorisation : 26 mois

29^{ème} Résolution

- ✳ **Modification des statuts par l'introduction d'un nouvel article 15-1 relatif à la désignation d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'administration**

30^{ème} Résolution

Modification de l'article 16 des statuts de la Société, relative à la détention d'action de la Société par les administrateur

- *«A l'exception des administrateurs salariés actionnaires et des administrateurs représentant les salariés, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.*

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois».

31^{ème} Résolution

 **Pouvoirs pour dépôts et formalités**